

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

12 JUIN 1997

PROJET DE DECRET

RELATIF AU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL(1)

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION

PAR MM. GRAFE, FICHEROULLE, ISTASSE, TAHAY ET MME DOCO

(1) Voir Doc. n° 148 (1996-1997) n°s 1 à 23.

Amendement n° 171

A l'article 24, § 1^{er}, ajouter après « une obligation conventionnelle », les mots « ou relevant d'un cahier des charges visées ».

Supprimer le mot « visée ».

Justification

Cet amendement est nécessaire pour mettre en cohérence cet article avec les dispositions proposées à l'amendement n° 35 (titre II: Des services privés de radiodiffusion sonore).

Amendement n° 176

A l'article 25, supprimer les mots « de la reconnaissance » et « la reconnaissance » et « d'une reconnaissance ou ».

Justification

Cet amendement est nécessaire pour mettre en cohérence cet article avec les dispositions proposées à l'amendement n° 35 (titre II: Des services privés de radiodiffusion sonore).

J.-P. GRAFE.
P. FICHEROULLE.
J.-F. ISTASSE.
C. TAHAY.
N. DOCQ.